



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-15

L'an deux mille vingt et un,
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 26 mars 2021
Date d'affichage : Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

Changement de tarif – cantine et garderie

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des services de restauration et de garderie de l'école municipale. Ces tarifs seront applicables à partir de septembre 2021. Il soumet au vote la proposition suivante :

	CANTINE	GARDERIE	
		MATIN	SOIR
CAPELLOIS	3,95€	1,25€	1,80€
EXTERIEURS	5,20€	1,25€	1,80€
ADULTES	4,15€		

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20210409-2021_15-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire et valide la tarification à mettre en place à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le : 15 AVR. 2021

Jean-Michel Degrenon
Jean-Michel DEGRENON



Jean-Michel Degrenon
Jean-Michel DEGRENON

The seal is circular with the text "COMMUNE DE LA CAPELLE-LEZ-BOULOGNE" around the top and "P.-de-C." at the bottom. In the center, there is a depiction of a castle or a similar historical structure.

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com